

2009/1650 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 4 500 € A L'ASSOCIATION « COM'EXPRESSION » POUR LE SPECTACLE INTERACTIF ET LUMIERE PREVU LE 8 DECEMBRE 2009 PLACE KLEBER DANS LE 6E ARRONDISSEMENT, DANS LE CADRE DE LA FETE DES LUMIERES 2009 – APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE (DIRECTION DE LA COMMUNICATION EXTERNE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association « Com'Expression » sollicite l'aide financière de la Ville de Lyon pour son spectacle de rue, place Kléber dans le 6^e arrondissement dans le cadre de la Fête des Lumières.

L'Association « Com'Expression » a été créée le 24 janvier 2009 et a pour principal objet de faire découvrir les pratiques artistiques pour les publics initiés et/ou non initiés et actions liées à la citoyenneté

Pour l'édition 2009 de la Fête des Lumières, le projet de l'Association « Com'Expression » est un spectacle de rue destiné au jeune public et qui se veut à être le plus interactif et surprenant possible. « Com'Expression » souhaite également inciter le public à rejoindre la passerelle du Collège pour assister a un spectacle pyrotechnique.

L'événement se déroule comme suit :

- Arrivée du char de Râ (dieu soleil représenté par une marionnette à tête de Faucon) dirigée par des danseuses sur fond musical.

- Découverte du public et des enfants grâce aux jeux interactifs d'un comédien traducteur. Les questions devront entrainer les gens à raconter l'origine du 8 décembre.

- Explication de l'arrivée de cette barque et les enfants seront emportés à l'écoute de cette légende.

Des actions seront alors proposées au public pour qu'il devienne acteur de la situation :

- 1- Exemples d'attitudes permettant de repousser le serpent Apophis.
- 2- Danser le plus follement possible en s'agitant avec le maximum d'énergie.
- 3- S'arrêter en faisant une pose et rester statique quelques secondes.
- 4- Faire une accolade.

- 5- Chanter une rythmique.
- 6- Suivre les danseurs et danseuses dans les pas et les enchainements pour créer une véritable chorégraphie de groupe géante !

Cette manifestation se déroulera place Kléber dans du 6^e arrondissement le 8 décembre 2009.

A travers cette manifestation, l'Association « Com'Expression » répond aux objectifs de « Lyon 8 décembre – Fête des Lumières » : elle allie le travail autour de la lumière souhaité par la Ville de Lyon à l'occasion de la Fête des Lumières, une interactivité avec les habitants du quartier et offre ainsi gratuitement au grand public une programmation artistique de qualité dans un cadre convivial.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 10 750 €.

En raison de l'intérêt que présentent les activités de l'Association « Com'Expression », je propose de lui allouer une subvention de 4 500 €.

Il est donc nécessaire d'établir une convention afin de fixer les conditions d'attribution par la Ville de Lyon de cette subvention ainsi que les modalités de contrôle de l'utilisation de cette subvention.'

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 6^e arrondissement ;

Oùï l'avis de sa Commission Culture et Evénements ;

DELIBERE

1- Une subvention de 4 500 € est allouée à l'Association « Com'Expression » pour le spectacle interactif et lumière prévu le 8 décembre 2009, place Kléber dans le 6^e arrondissement, dans le cadre de la Fête des Lumières 2009.

2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Com'Expression », est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2009, programme EVENCULT, opération FDL, ligne de crédit n° 44020, fonction 024 – nature 6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. VALLAUD-BELKACEM